

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 328 /PR.SGG

ANNEE 1967

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

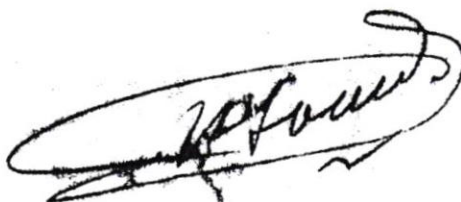
D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 22 Septembre 1967 et pendant la durée de l'absence du Dr. Emile Derlin ZINSOU, les services du Ministère des Affaires Etrangères sont rattachés à la Présidence de la République.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 21 septembre 1967

par le Président de la République,



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR. 4 - Ministères 11 - MAE 2 -  
SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -  
DGAJL 2 - CS 6 - JORD 1